

Comment végétaliser?

Types de plantations

Transformons nos rues en jardins

Vous rêvez de rues plus vertes ?

Demandez votre autorisation de végétaliser!



Vous trouverez plus de détails dans le cahier des charges.

Pour toutes informations :

Merci de contacter le service Habitat de la Mairie au 04 48 89 50 14.

Les documents liés à la demande (cahier des charges, formulaire et convention) sont disponibles :

- En ligne: www.ille-sur-tet.com
- En mairie: 107 bis avenue Pasteur 66130 Ille sur Tet.



Tulbaghia violacea



Rosier grimpant
Alaska



Rosier grimpant
Pink Cloud



Clematis armandii



Salvia microphylla



Trachelospermum
asiaticum



Rosier grimpant
Amadeus



Bulbine
frutescens

Où végétaliser ?



Le permis de végétalisation s'applique, dans un premier temps, à des rues spécifiques créant une véritable "coulée verte", traversant le cœur du village et un cheminement ombragé et rafraîchissant pour les usagers.



Quelle procédure?

La mairie s'engage à...



- ✿ Mettre à disposition des citoyens des espaces publics identifiés pour la végétalisation.
- ✿ Fournir un soutien logistique et technique (terre, compost, plants, etc.).
- ✿ Assurer un suivi et un accompagnement des projets de végétalisation.
- ✿ Garantir la sécurité des zones végétalisées en veillant à ce qu'elles ne nuisent pas à la circulation, à la visibilité des routes, et à la sécurité publique.

Autorisation préalable de végétalisation

Démarche à faire avant la végétalisation.



Dépôt de la demande

Remplir le formulaire de la demande de permis de végétaliser et signer la convention.



Votre projet fait l'objet d'une étude de faisabilité par les services de la ville.



Décision

Si votre projet est réalisable, vous recevrez votre permis par voie postale.



Plantation

Vous serez alors mis en relation avec le service technique pour réaliser les travaux de végétalisation.

L'envoi ou le dépôt de la demande de permis de végétaliser se fait:

- Par voie postale à la mairie d'Ille sur Tet
- Par voie électronique : dict@ille-sur-tet.com
- En Mairie d'Ille sur Tet.

Le citoyen s'engage à...



- ✿ Respecter les espaces publics mis à disposition en les maintenant propres et en bon état.
- ✿ Assurer l'entretien régulier des zones végétalisées (arrosage, taille, nettoyage).
- ✿ Privilégier l'eau récupérée (première eau de douche, eau de rinçage...) pour l'arrosage des plantes.
- ✿ Ne pas utiliser de produits phytosanitaires chimiques.